

Rapport d'évaluation

Plan de réussite du Collège de Maisonneuve

Mai 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Note préliminaire

Le rapport d'évaluation du plan de réussite du Collège de Maisonneuve se présente en deux parties. La première partie contient l'évaluation du plan de réussite remis au ministre de l'Éducation au cours de l'année 2000-2001. La deuxième prend en compte les informations nouvelles, soit contenues dans le rapport de suivi déposé à la fin de 2001, soit transmises à la Commission au début de 2002.

La Commission estime que le plan de réussite du Collège de Maisonneuve devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

Première partie

**Évaluation du plan de réussite remis
au ministre de l'Éducation
au cours de l'année scolaire 2000-2001**

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 16 janvier 2002**

Introduction

Les plans de réussite produits et adoptés par chacun des collèges, à la demande du ministre de l'Éducation, s'appuient sur une analyse de la situation propre à chaque établissement en vue de permettre l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation, et de choisir des moyens adéquats pour améliorer la situation. Chaque plan de réussite doit ainsi contenir des objectifs mesurables et déterminer des stratégies et des moyens pour atteindre les objectifs de réussite et de diplomation fixés.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a évalué le plan de réussite du Collège de Maisonneuve¹ lors de sa réunion tenue le 16 janvier 2002. La Commission a accordé une attention particulière aux aspects suivants : l'analyse de la situation du Collège et l'identification des obstacles; les stratégies et les moyens en vue de permettre l'atteinte des cibles fixées; les mesures organisationnelles prévues; les modalités de mise en œuvre du plan de réussite.

La Commission expose ci-après son analyse du plan de réussite du Collège et formule, au besoin, quelques remarques de nature à préciser certains aspects en vue d'en améliorer l'efficacité potentielle.

1. Cet examen a porté sur la version du Plan triennal de la réussite et de la diplomation élaboré à l'automne 2000 (accompagné d'une lettre de la directrice générale qui précise le mandat confié à un comité *ad hoc* de la commission des études), sur l'annexe transmise en juin 2001 et portant sur les cibles fixées par le Ministère et, enfin, sur un document daté de mars 2001 qui précise les cibles pour le programme Sciences humaines, ainsi que les taux de diplomation pour les secteurs technique et préuniversitaire.

L'analyse et l'identification des obstacles à la réussite et à la diplomation

L'analyse du Collège est bien documentée et rigoureuse. En référant aux études disponibles sur la problématique de la réussite scolaire², et en s'appuyant sur les données dont il dispose sur les cours et les programmes offerts, ainsi que sur celles transmises par le ministère de l'Éducation, le Collège a su mettre en perspective sa propre situation à l'égard de la réussite et de la diplomation. Cet examen l'a d'abord amené à procéder à une analyse autant quantitative que qualitative des différents programmes offerts, ce qui lui a permis d'établir des liens entre les différents phénomènes répertoriés ayant une incidence sur la réussite, en vue d'identifier les programmes qui bénéficieraient le plus d'une action immédiate. Des six programmes retenus par le Ministère, le Collège en a retenu trois³ : Techniques de l'informatique, Technologies de génie électrique et Techniques administratives. Deux autres programmes ont par la suite été ajoutés : Techniques de procédés chimiques et Techniques de bureautique.

Les données recueillies lors de l'analyse statistique (taux de réussite par cours et par programme, taux de diplomation et taux de changement d'orientation de programme, données sur la qualité des dossiers scolaires des élèves admis) ont par la suite été enrichies par une analyse qualitative qui a permis au Collège d'identifier une liste d'obstacles, tant pour la réussite des cours que pour la diplomation, pour chacun des programmes ciblés. Autant les facteurs liés aux caractéristiques scolaires des élèves que ceux liés à l'encadrement, à l'approche pédagogique, à l'organisation scolaire et à l'environnement éducatif ont été pris en compte. Dans un premier temps, le Collège a identifié les obstacles associés à la réussite qui sont communs à plusieurs programmes (faiblesse du dossier scolaire, mauvaise gestion du temps d'étude, réussite de certains cours de formation générale, importance consacrée au travail rémunéré), puis, dans un deuxième temps, le Collège a précisé les obstacles qui sont spécifiques aux programmes retenus (partage des activités sur plusieurs campus, changements d'orientation, dosage théorie/pratique dans certains cours, recrutement difficile des élèves). Les obstacles davantage liés à la diplomation relèvent principalement du report des cours de la formation générale, de l'effritement de la motivation des élèves et de l'embauche hâtive de la part de certains

2. Notamment les études publiées par le SRAM et la Fédération des cégeps.

3. Le programme Soins infirmiers n'était pas initialement inclus parmi les programmes ciblés par le Ministère, le Collège n'en fait donc pas mention à cette étape-ci. Quant au programme Techniques d'éducation en services de garde, il n'est pas offert par le Collège. Par ailleurs, le programme Techniques de l'informatique étant présentement en révision, le Collège a décidé de le retenir, mais de reporter à une session ultérieure l'application de mesures spécifiques à ce programme. Enfin, compte tenu des résultats satisfaisants obtenus en Sciences humaines, le Collège a décidé d'en reporter l'inclusion au plan triennal afin de concentrer ses efforts sur deux programmes présentant des besoins plus urgents à combler.

employeurs. La recension des facteurs faisant obstacle à la réussite et à la diplomation a ainsi permis d'identifier ceux sur lesquels le Collège pouvait agir dès maintenant (défiance des méthodes de travail, par exemple), et ceux qui exigent d'être approfondis (la réussite des garçons et le travail rémunéré, par exemple), afin de trouver une réponse adéquate aux problèmes identifiés.

L'analyse complétée, le Collège s'est fixé des objectifs mesurables en vue de pouvoir évaluer les actions qu'il entreprendra et, au besoin, de réajuster son tir. Ces objectifs concernent les aspects suivants : le taux de réussite des cours, le taux de diplomation (par secteur de formation, pour les programmes ciblés par le réseau et ceux retenus par le Collège), la persévérance aux études, les durées d'obtention du diplôme, les taux de changement de programme. Ce dernier aspect fera l'objet d'un examen plus approfondi lorsque le Collège aura parachevé la mise en œuvre de son système d'information sur les programmes d'études.

En résumé, l'analyse du Collège, rigoureuse et exhaustive, a permis de recenser les obstacles à la réussite et à la diplomation dans les programmes ciblés, autant ceux qui relèvent de la préparation antérieure des élèves, des pressions de la société à l'égard du besoin de consommation des jeunes adultes que de l'organisation scolaire (l'aménagement des horaires), et de se donner des objectifs mesurables.

Les stratégies, les moyens et les mesures organisationnelles

La réussite éducative, souligne le Collège, constitue le cœur de son projet éducatif adopté en 1998. En témoignent les mesures déjà existantes : le programme Accueil et intégration, le Service d'aide individualisé en français écrit, l'accueil par programme, le centre d'aide en mathématiques, certaines mesures spécifiques visant à faciliter l'intégration des élèves de première année, etc. Le présent plan de réussite comporte par ailleurs de nouvelles mesures, en lien avec les obstacles identifiés préalablement dans chacun des programmes ciblés. Au nombre des mesures retenues, certaines s'appliquent à plusieurs de ces programmes : un projet commun en français et en philosophie visant à favoriser la réussite des élèves, notamment par la diminution du nombre d'élèves dans les premiers cours et le développement d'instruments adaptés à la clientèle des programmes techniques. D'autres mesures sont spécifiques à chacun des programmes retenus : un volet d'aide sur les méthodes de travail et l'ajout de périodes de tutorat par les pairs dans les cours d'électronique et de mathématiques pour les élèves de Technologies de génie électrique, un projet d'encadrement des élèves de première année en Techniques de bureautique et

Techniques administratives afin de repérer les élèves en difficulté et d'intervenir rapidement, ainsi que le soutien accru dans les cours qui représentent un écueil pour de nombreux élèves, des capsules sur les méthodes de travail, ainsi que des mesures visant à responsabiliser les élèves et accroître leur autonomie.

Certaines mesures organisationnelles s'ajoutent aux efforts des différents départements. Au cours de l'année 2000-2001, le Collège a entrepris un examen des éléments de l'organisation scolaire susceptibles d'avoir un impact positif sur la réussite. Le Collège entend ainsi développer et rendre accessible aux enseignants des programmes ciblés un modèle d'intervention pédagogique axé sur le processus d'apprentissage des élèves. La problématique de la réussite des garçons fera également l'objet de stratégies particulières dans les programmes ciblés. De plus, en tenant compte de leur situation, des élèves peuvent voir leur charge de travail allégée lors d'une session dans certains programmes techniques. Les mesures retenues par le Collège s'avèrent prometteuses et ce dernier gagnerait à les étendre à l'ensemble des programmes. Dans le même esprit, il aurait également avantage à prendre en compte l'application de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages en vue d'assurer l'atteinte des objectifs de réussite.

Plusieurs activités de perfectionnement ont par ailleurs été développées à l'intention des enseignants. En plus d'avoir développé un modèle d'intervention pédagogique axé sur le processus d'apprentissage de l'élève, le Collège offre aux nouveaux enseignants un programme de soutien pédagogique en vue de favoriser leur insertion professionnelle. Ces activités s'ajoutent aux mesures déjà existantes (le Café pédagogique, les Beaux Jedis). Le perfectionnement paraît toutefois s'adresser au seul personnel enseignant. La Commission estime que le Collège gagnerait à associer l'ensemble des personnels aux activités de perfectionnement liées à la réussite.

Les modalités de mise en œuvre

Le plan du Collège s'échelonne sur trois ans et comporte des volets spécifiques en vue de hausser à la fois la réussite des cours et la diplomation dans les programmes ciblés. Nombre de mesures élaborées par les programmes et les départements concernés sont déjà en place, et le plan prévoit une évaluation annuelle des résultats obtenus afin d'assurer non seulement l'efficacité des interventions, mais la permanence de leur impact sur les taux de réussite et de diplomation. Des activités de recherche seront également poursuivies en vue de mieux comprendre certaines problématiques et d'identifier les mesures les plus

appropriées. Les variables liées à l'organisation scolaire et aux changements de programme feront ainsi l'objet d'un examen plus approfondi.

Un comité permanent sur la réussite et la diplomation veille à la mise en œuvre et au suivi du plan triennal. En plus de déterminer les projets à privilégier pour chacune des années du plan, le comité en assure le suivi, procède à l'évaluation de leur impact et, le cas échéant, aux ajustements nécessaires. L'ensemble des personnels est représenté au sein de ce comité, autant les enseignants des programmes ciblés, les professionnels, les employés de soutien, le syndicat des professeurs, les étudiants que la direction des études. Le comité envisage de plus de sensibiliser les employeurs à l'importance de la réussite et de la diplomation. Il entend également étendre son travail de sensibilisation auprès des parents des élèves. Ces actions sont intéressantes et le Collège gagnera, comme il envisage de le faire, à associer l'ensemble de la communauté collégiale à la démarche d'amélioration des taux de réussite et de diplomation.

Conclusion

La préoccupation du Collège à l'égard de la réussite n'est pas nouvelle, comme en témoignent les nombreuses mesures d'aide déjà existantes. Le présent plan de réussite repose sur un examen fouillé et rigoureux. Après avoir mis en perspective les principaux éléments qui ont un impact sur les questions liées à la réussite et à la diplomation, le Collège a procédé à une étude de sa situation et identifié les aspects qui pouvaient être rapidement améliorés dans les cinq programmes qu'il a ciblés, ainsi que ceux qui nécessitaient un examen plus approfondi.

Cette analyse lui a ainsi permis d'identifier non seulement les obstacles à la réussite et à la diplomation, mais également les programmes qui bénéficieraient le plus d'une intervention immédiate. Nombre de nouvelles mesures ont par ailleurs été mises en œuvre dans les programmes retenus. Elles touchent autant les volets disciplinaires et pédagogiques des cours que l'organisation scolaire elle-même. Certaines mesures, fruit de la concertation de plusieurs départements, illustrent qu'il s'agit d'une préoccupation partagée par l'ensemble des acteurs concernés dans les programmes ciblés.

La mise en œuvre du plan s'inscrit dans la poursuite de la mission. Un comité permanent sur la réussite et la diplomation veille à sa mise en œuvre, à son suivi ainsi qu'à l'évaluation des actions menées. L'ensemble des personnels concernés sont représentés au sein de ce comité. Le comité gagnerait toutefois à être élargi à l'ensemble de la communauté collégiale afin de favoriser une véritable prise en charge institutionnelle des objectifs poursuivis.

En résumé, la Commission considère que le plan de réussite du Collège de Maisonneuve est intéressant et prometteur à plus d'un égard, et qu'il gagnera en efficacité dans l'atteinte des objectifs poursuivis lorsqu'il s'appliquera à l'ensemble des programmes.

Deuxième partie

Addenda et jugement final

**Adoptée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial
le 22 mai 2002**

Addenda

Lors de sa réunion du 22 mai 2002, la Commission a pris connaissance des documents transmis par le Collège de Maisonneuve relatifs à son Plan triennal de réussite et de diplomation⁴. Elle note que le Collège a intégré à ses analyses les programmes *Sciences humaines* et *Soins infirmiers*. La Commission constate que des projets d'intervention visant à augmenter la réussite et la diplomation dans ce dernier programme ont été mis en place dès l'automne 2001. Des mesures sont aussi prévues dans quelques autres programmes.

Elle prend également note du report de deux projets initialement prévus au plan de réussite, soit la démarche à être entreprise auprès des employeurs en vue de les inciter à ne pas embaucher les élèves avant que ces derniers n'aient obtenu leur diplôme, ainsi que le développement d'un modèle d'intervention pédagogique axé sur le processus d'apprentissage des élèves. Dans le premier cas, le Collège entend associer sa démarche à celle d'autres collèges de la région de Montréal en vue d'accentuer son impact; dans le second cas, il s'agit simplement d'un report de la mesure à l'année 2001-2002. Dans l'ensemble, le plan est en bonne voie de réalisation.

Jugement final

La Commission estime que le plan de réussite du Collège de Maisonneuve devrait être efficace et lui permettre d'atteindre les cibles proposées.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président

Analyse et rédaction : Jean-Paul Beaumier, agent de recherche

4. Annexe faisant suite aux observations découlant de l'examen de conformité – Sciences humaines –, février 2001; fixation des cibles institutionnelles de diplomation et des objectifs annuels de réussite et de diplomation, mai 2001; annexe faisant suite à l'ajout du programme *Soins infirmiers*, novembre 2001; bilan des activités pour l'année 2000-2001, novembre 2001; bilan de la mise en œuvre des moyens retenus par le Collège de Maisonneuve (document du MEQ); calendrier de mise en œuvre des moyens (document du MEQ), avec lettre de transmission du 18 mars 2002.